



Organisation de l'enseignement et intégration

INFORMATION AUX PARENTS DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

CollègeAhuntsic
le grand cégep de Montréal



Organisation de l'enseignement et intégration
Information aux parents des nouveaux étudiants

RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES ET DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Votre garçon ou votre fille entreprend ses études au cégep. Comme parent, vous aurez un rôle important à jouer – un rôle différent de celui que vous avez joué jusqu'ici. En effet, le régime des études collégiales et l'organisation des études présentent des différences marquées par rapport à ce qui prévaut au secondaire.

Pouvoirs et responsabilités

Sur le plan administratif, la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* confère au Collège Ahuntsic un ensemble de pouvoirs et de responsabilités et le *Règlement sur le régime des études collégiales* fait de même sur le plan pédagogique. Bien qu'il soit un établissement public faisant partie du réseau d'enseignement collégial du Québec, le Collège Ahuntsic n'est pas un collège d'État.

Conseil d'administration

Ainsi, la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit que chaque collège public est administré par un conseil d'administration composé de 19 membres, dont moins de la moitié d'entre eux proviennent de diverses instances internes du Collège et la majorité, de l'extérieur, à titre de représentants socioéconomiques, de parents d'étudiants ou de diplômés.

Vous pouvez donc vous engager et influencer les orientations du Collège en vous faisant élire à titre de représentant des parents au Conseil d'administration.

1. LE RÉGIME DES ÉTUDES

L'enseignement collégial au Québec a la particularité de regrouper dans un même lieu des personnes inscrites dans un parcours de formation qui les conduit à l'université et d'autres, dans un parcours qui les prépare plus immédiatement au marché du travail.

De plus, à l'enseignement collégial, la promotion ne se fait pas par année, mais par cours et par atteinte des compétences des programmes. Un étudiant qui obtient un échec dans un cours donné n'a donc pas à reprendre son année scolaire : il n'a qu'à reprendre le cours échoué.

Ces deux grands principes sont les assises de l'admission des élèves, la nature des programmes de formation, l'organisation des études et la sanction des études.

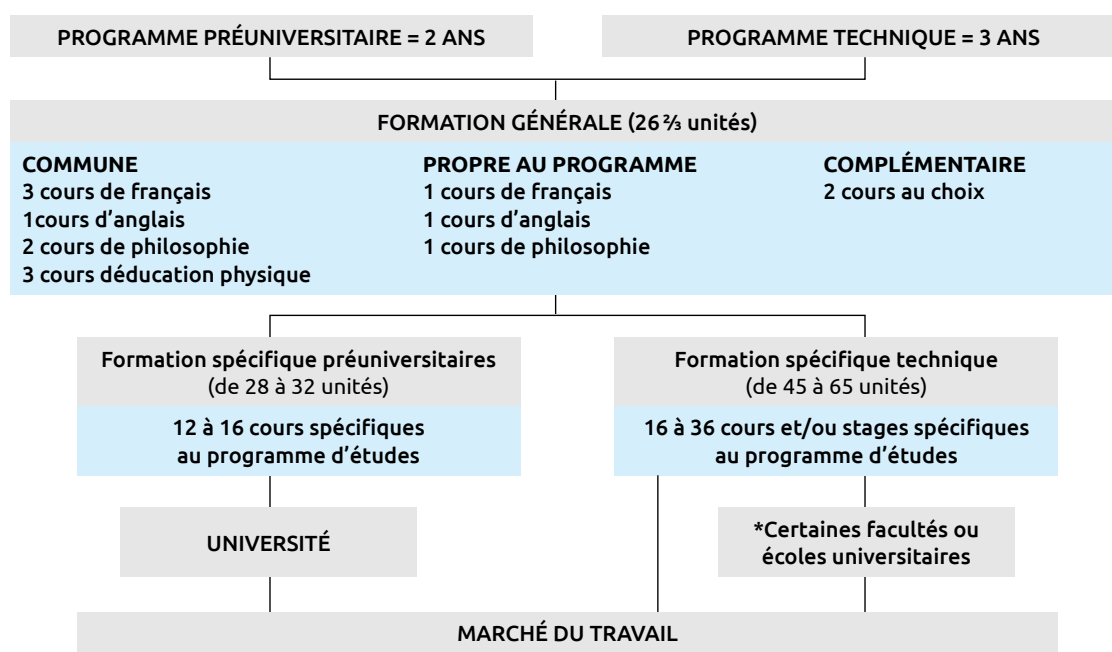
1.1 L'ADMISSION

Le Collège Ahuntsic reçoit chaque année plus de 6 500 demandes d'admission et admet un peu plus de 3 600 nouveaux étudiants. La sélection de chaque étudiant se fait sur la base de la qualité de son dossier scolaire et se fait aussi en tenant compte de la réussite par l'étudiant des études secondaires et de certaines matières indispensables à son admission dans le programme de son choix.

De plus, pour certains programmes et, sans que ce soit une condition d'admission, la réussite des cours de mathématiques de niveau secondaire est examinée de près. Ainsi, nous sommes fiers de considérer nos nouveaux admis comme faisant partie des meilleurs !

1.2 LES PROGRAMMES DE FORMATION

Deux types de programmes se retrouvent dans les cégeps : préuniversitaire et technique. Le premier prépare à des études universitaires et comporte deux années d'études, et le second prépare à l'exercice d'une profession et comporte trois années d'études.



* L'étudiant du secteur technique qui désire poursuivre des études universitaires doit consulter la conseillère en information scolaire et professionnelle pour connaître les préalables qui seront exigés dans son cas particulier.

Quel que soit son programme d'études, chaque étudiant doit suivre :

- 4 cours de français ;
- 3 cours de philosophie ;
- 3 cours d'éducation physique ;
- 2 cours d'anglais ; et
- 2 cours complémentaires de son choix.

Cette formation générale est obligatoire pour tous et constitue la composante de formation fondamentale commune à tous les étudiants ou diplômés du collégial, peu importe le programme choisi.

Selon ses choix, l'étudiant devra suivre des cours de formation spécifique dont le nombre varie, selon qu'il est inscrit dans un programme préuniversitaire ou dans un programme technique. Pour les programmes préuniversitaires, le nombre d'unités est d'environ 30 et, pour les programmes techniques, d'environ 65.

Au Collège Ahuntsic, l'étudiant a le choix entre trois (3) programmes préuniversitaires offrant plusieurs profils et plus de vingt-cinq (25) programmes techniques. Parmi ces derniers, plusieurs sont offerts en exclusivité au Collège Ahuntsic. Ainsi, de nombreux étudiants ont dû quitter le foyer familial pour poursuivre des études collégiales dans le programme de leur choix.

1.3 LA SANCTION DES ÉTUDES

Note de passage de 60 %

La sanction des études se fait, au collégial, par cours et par compétence, comme nous l'avons mentionné précédemment. Pour réussir un cours, l'étudiant doit obtenir au moins la note de passage, soit 60 %. D'autre part, pour se voir reconnaître la maîtrise d'une compétence du programme, l'étudiant doit avoir réussi l'ensemble des cours nécessaires à l'atteinte de cette compétence.

Pas d'examen de reprise

De manière générale, il n'y a pas d'examen de reprise. L'étudiant qui n'obtient pas la note de passage dans un cours doit reprendre ce cours. Cependant, l'étudiant a le droit à un examen différé, lorsque des circonstances exceptionnelles se produisent. Les raisons d'exception sont précisées dans le document

« Politiques, règlements, vie pédagogique et services » qui se trouve dans l'Intranet du Collège.

Épreuve ministérielle de français (EUF)

Chaque étudiant doit aussi réussir une épreuve ministérielle de français (EUF) et une épreuve synthèse de programme à la fin de ses études collégiales. La réussite de ces deux épreuves intégratrices est une condition d'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

Un étudiant en situation d'échec ou d'échecs multiples ne peut se réinscrire qu'à certaines conditions. Au Collège Ahuntsic, un étudiant qui ne remplit pas les exigences prescrites une première fois est réadmis sous condition. Si cela se reproduit une seconde fois, il est automatiquement renvoyé du Collège pour un an.

Bulletin émis au nom de l'étudiant

L'étudiant est informé de sa réussite scolaire au moyen d'un bulletin émis à son nom et transmis par messagerie électronique Omnivox à la fin de chaque session. Ainsi, comme parent, vous ne recevrez pas de bulletin. Un collège est un établissement d'enseignement supérieur et, comme à l'université, c'est l'étudiant qui reçoit son bulletin.

Obtention du diplôme d'études collégiales

L'étudiant qui réussit l'ensemble des cours prévus à son programme obtient son diplôme d'études collégiales (DEC). Il s'agit d'un diplôme d'État remis par le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

1.4 LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite est au cœur du projet éducatif du Collège. À cet égard, nous croyons que les étudiants sont les premiers responsables de leur réussite.

En second lieu, la réussite découle de l'intervention pédagogique des enseignants et de la relation privilégiée qu'ils établissent avec les étudiants. Elle résulte aussi de l'action des intervenants des divers services du Collège qui œuvrent auprès des étudiants. Enfin, la famille et, plus précisément, les parents jouent un rôle fondamental dans le cheminement scolaire de l'étudiant.

C'est sur la base de son projet éducatif que le Collège a mis en œuvre, au fil des années, une gamme étendue de mesures de soutien à la réussite. La mobilisation de l'ensemble de la communauté du Collège autour de l'étudiant et de sa réussite constitue l'orientation majeure et centrale du Plan stratégique 2014-2019, « Engagés pour réussir ». Cette orientation est accompagnée de trois orientations complémentaires couvrant la qualité et l'offre de formation, la qualité du milieu de vie, et la promotion et le rayonnement du Collège. L'information à ce sujet est consignée sur le site Web du Collège Ahuntsic.

Au nombre des mesures d'aide, on trouve notamment :

- l'encadrement des nouveaux étudiants ;
- le tutorat par les pairs ;
- le centre d'aide en français ;
- le centre d'aide en mathématiques ;
- les ateliers thématiques ;
- les activités d'accompagnement vers des carrières scientifiques et technologiques ; et
- un programme de bourses d'études.

Pour un étudiant provenant du secondaire, la première session est cruciale, puisqu'il aura à agir non pas en fonction de directives, comme au secondaire, mais en fonction de priorités qu'il se fixera lui-même.

Aussi, chaque session, le Directeur des études écrit une lettre aux étudiants en situation d'échec. Il les alerte sur leurs difficultés et les incite à utiliser les services mis à leur disposition, notamment les mesures d'aide à la réussite offertes au Collège.

Nous pensons que les étudiants qui prennent véritablement en charge leur formation disposent au Collège des moyens et des services pour assurer leur réussite scolaire.





2. L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Une maison d'enseignement qui dispense des services de formation et qui reçoit de nombreux étudiants se doit d'agir en fonction de règles qui garantissent à chacun le service auquel il a droit.

Nous présentons ici les principales règles qui président à l'organisation des études au Collège Ahuntsic. Notez que chaque étudiant est informé de ces règles dans un document accessible dans l'Intranet du Collège et intitulé « Politiques, règlements, vie pédagogique et services ».

2.1 CALENDRIER SCOLAIRE

Au Collège Ahuntsic, une année scolaire comprend deux sessions de 82 jours, dont 75 sont des jours de classe ou d'activités d'apprentissage et les 7 autres, des jours d'évaluation regroupés à la fin de chaque session. Chaque journée perdue est reprise.

2.2 HORAIRE DES COURS

Les étudiants doivent prendre possession de leur horaire à l'aide du module interactif Omnivox. L'horaire comprend, pour chaque cours, les renseignements suivants :

- titre et numéro du cours ;
- heure, jour et numéro du local où il est donné ;
- nom de l'enseignant.

Un étudiant qui poursuit normalement ses études devrait suivre de 5 à 8 cours par session, ce qui représente environ 20 à 30 périodes d'une heure à son horaire. De plus, pour réussir, chaque étudiant doit consacrer environ 20 heures à du travail personnel.

Les cours sont offerts de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi. Sauf pour de rares exceptions, chaque étudiant dispose d'au moins une heure pour le repas du midi, entre 11 h et 15 h. Il est possible que votre jeune ait des périodes libres à son horaire, c'est-à-dire qu'il ait une journée dans la semaine où il n'a pas de cours, ou encore qu'il ait un cours en début de matinée et un autre en fin d'après-midi. Il est donc extrêmement important pour lui d'apprendre à bien gérer son temps.

2.3 PLAN DE COURS

Durant la première semaine de cours, l'étudiant reçoit, dans tous ses cours, un plan de cours de chacun de ses enseignants. Il s'agit d'un document détaillé et précieux qui donne, entre autres, des renseignements sur les objectifs du cours, le contenu, les méthodes pédagogiques utilisées, les consignes de participation au cours, les modalités d'évaluation, le moment des examens et leur pondération, la liste des livres de référence et les livres obligatoires.

2.4 CONSTITUTION DES GROUPES D'ÉTUDIANTS

Au cégep, un étudiant s'inscrit dans un programme de formation. Au Collège Ahuntsic, nous avons choisi

de créer des groupes homogènes, c'est-à-dire de regrouper les étudiants d'un même programme pour les cours de spécialisation, et, dans la mesure du possible, pour les cours de la formation générale.

Nous avons fait ce choix pour deux raisons : d'abord, pour faciliter le travail des étudiants dans les travaux de groupe hors classe; ensuite, parce que l'expérience a démontré que c'est auprès de son groupe d'appartenance que le jeune en difficulté trouvera le premier soutien dont il a besoin.

2.5 ANNULATION

Sauf pour des raisons exceptionnelles, un étudiant ne peut abandonner un cours sans mention d'échec. Un étudiant peut se désinscrire à un cours avant les dates limites fixées à chacune des sessions, soit le **19 septembre 2018** et le **14 février 2019**, n'entraînant alors aucun échec.

2.6 ABSENCE

La présence aux cours est une condition importante à l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Un département peut définir les moyens qu'il entend prendre pour favoriser la présence aux cours.

2.7 DROIT DE RECOURS DE L'ÉTUDIANT

Un étudiant qui se croit lésé dans ses droits peut exercer son droit de recours. Ce droit découle des règles prévues au *Règlement sur l'admission, la sélection, l'inscription et la réussite des étudiants* (R-11) ainsi qu'à celles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PO-12) pour la révision d'une note obtenue lors d'une activité d'évaluation.

2.8 CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est le passe-partout qui donne accès aux services du Collège. Elle est obligatoire et exigée, entre autres, pour obtenir son horaire, emprunter des ouvrages à la bibliothèque, des instruments de laboratoire, pour réclamer son prêt ou sa bourse, etc.

Ce sont là quelques-uns des principes et des règles qui régissent l'organisation de la vie scolaire. Les étudiants en sont informés d'une façon beaucoup plus complète et détaillée dans le document « Politiques, règlements, vie pédagogique et services » qui se trouve dans l'Intranet du Collège.



L'INTÉGRATION AU COLLÈGE AHUNTSIC

3. PRINCIPALES DIMENSIONS DE L'ADAPTATION AU COLLÉGIAL

3.1 DÉCOUVRIR SON ENVIRONNEMENT D'ÉTUDES, LE SYSTÈME SCOLAIRE COLLÉGIAL ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

- Qui dois-je voir si mon horaire n'est pas complet ?
- Où se trouve le bureau de mon enseignant de français ?
- Comment puis-je m'inscrire aux activités sportives ?

Voilà quelques-unes des questions que se posera un étudiant durant sa première semaine au cégep – une semaine consacrée au repérage des lieux et à l'organisation concrète. Il devra ensuite apprendre à respecter les dates limites, comprendre le régime pédagogique et les règles du Collège, comme il a dû le faire à l'école primaire et secondaire.

En général, cette adaptation se fait facilement. Le Collège Ahuntsic voit à diffuser l'information essentielle à tous les nouveaux étudiants et se préoccupe de leur assurer une rentrée accueillante et efficace.

Rencontre d'accueil

Une rencontre d'accueil est prévue une semaine avant le début des cours pour s'assurer que l'intégration se fasse correctement. Nous sommes en enseignement supérieur et il est important que l'étudiant prenne le temps de lire toute l'information qui lui est transmise.

3.2 ORGANISER SON HORAIRE POUR CONCILIER ÉTUDES ET VIE PERSONNELLE

Les exigences pédagogiques, la somme de travail demandée et la difficulté des études collégiales peuvent surprendre et parfois décourager les étudiants qui n'aiment pas étudier et qui ont réussi leurs études secondaires sans grands efforts.

Au cégep, on s'attend à ce que les étudiants fournissent des efforts régulièrement, en dehors de leurs heures de cours, et qu'ils s'organisent avec un degré d'autonomie plus grand qu'au secondaire.

Études et emploi à temps partiel

Plusieurs étudiants travaillent à temps partiel tout en étudiant à temps plein. Les études collégiales sont exigeantes et nécessitent d'y consacrer de nombreuses heures si l'on veut les réussir. L'étudiant qui occupe un emploi s'impose lui-même une surcharge de travail.

Aura-t-il la capacité d'assumer ces deux responsabilités, tout en se réservant les heures de repos et de loisirs nécessaires à une vie équilibrée ? Cela dépend de l'étudiant, de ses méthodes de travail intellectuel, du nombre d'heures de travail rémunéré et des priorités qu'il se définira.

Nombre d'heures d'études

À titre indicatif, on évalue généralement qu'un étudiant inscrit à temps plein au collégial devra consacrer environ 20 heures par semaine à ses études et à ses travaux scolaires, en plus de ses heures de cours, et que dans ce contexte, il ne devrait pas investir plus de 12 heures par semaine à un travail rémunéré.

Une recherche portant sur la persévérance et la réussite au collégial (Terrill, R. et Ducharme, R., 1994) conclut que :

- moins l'étudiant du collégial consacre de temps au travail rémunéré pendant ses études, mieux il réussit ses études, et cela est particulièrement vrai pour les étudiants les plus faibles sur le plan scolaire;
- plus l'étudiant consacre de temps à l'étude, plus il se donne la possibilité de réussir ses études.

Même l'étudiant qui n'occupe pas d'emploi durant l'année scolaire devra s'ajuster aux exigences du milieu collégial, accroître son temps d'études et modifier sa façon de travailler. Il devra étudier de manière régulière et constante, plutôt que la veille de l'examen, découper son travail en étapes et les inscrire à l'agenda, mieux utiliser les ressources de la bibliothèque, etc.

Mesures d'aide accessibles

Pour favoriser cette adaptation, le Collège propose diverses mesures aux nouveaux étudiants, notamment par la diffusion d'information portant sur la réussite des études, afin de leur permettre d'acquérir, dès la première session, des méthodes de travail efficaces.

Au cours des premières semaines de la session, le Service d'orientation offre aussi quatre ateliers qui sont orientés vers l'acquisition et le développement d'habiletés visant à mieux réussir ses études. Chacun de ces ateliers d'une heure a pour objectif de faire connaître une variété de moyens concrets et pratiques orientés vers l'efficacité dans les études.

Les étudiants peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre de ces ateliers, ou à tous les ateliers, en se présentant au Service d'orientation, au local A1.180.

PRISE DE NOTES :

savoir écouter et noter l'essentiel

Mardi 11 septembre, de 12 h à 13 h

Jeudi 13 septembre, de 14 h à 15 h

ÉTUDE ET EXAMENS :

développer des stratégies efficaces pour apprendre et performer aux examens

Mardi 18 septembre, de 12 h à 13 h

Jeudi 20 septembre, de 14 h à 15 h

GESTION DU TEMPS :

apprendre à gérer son temps pour en gagner

Mardi 25 septembre, de 12 h à 13 h

Jeudi 27 septembre, de 14 h à 15 h

RESPIRATION ET EXAMENS :

développer des moyens de mieux gérer le stress en période d'examens

Mardi 2 octobre, de 12 h à 13 h

Jeudi 4 octobre, de 14 h à 15 h

3.3 COMPOSER AVEC UNE COMPÉTITION SERRÉE ET DES RÉSULTATS PARFOIS DÉCEVANTS

Qu'ils soient bons ou mauvais, les premiers résultats scolaires ont un effet sur la motivation à l'étude. Devant de bons résultats, les étudiants seront encouragés. Si, au contraire, les résultats sont décevants, ils auront tendance à se décourager, ce qu'ils doivent éviter.

En effet, des résultats décevants à la première session amènent trop souvent les étudiants à mettre en doute leur choix d'orientation ou leur capacité à réussir, alors qu'il peut s'agir tout simplement de difficultés passagères. En parlant avec leurs enseignants pour comprendre ce qui n'a pas fonctionné et en y consacrant des efforts supplémentaires, ils verront généralement leurs résultats s'améliorer.

Les étudiants qui éprouvent des difficultés scolaires ou qui vivent une perte de motivation peuvent non seulement compter sur leurs enseignants, mais aussi sur l'aide de services professionnels du Collège, notamment les :

- aides pédagogiques individuelles (API);
- conseillers en information scolaire et professionnelle;
- conseillers d'orientation;
- psychologues.

Ils ont également accès à plusieurs autres services d'aide à la réussite comme les centres d'aide en français et en mathématiques ou le tutorat par les pairs.

3.4 NE PAS HÉSITER À DEMANDER DE L'AIDE

Chaque session, l'étudiant reçoit un nouvel horaire et change d'enseignants. Au secteur préuniversitaire, l'étudiant peut rencontrer sept enseignants différents chaque session alors qu'au secteur technique, il est susceptible de retrouver les mêmes enseignants, du moins dans ses cours de spécialisation. Il devra donc développer une aisance à communiquer avec des enseignants différents et s'habituer à solliciter de l'aide dès qu'il en éprouve le besoin. De la même façon, il doit apprendre à se renseigner et à requérir les services dont il a besoin.

Même si, au Collège, nous repérons la plupart des étudiants qui éprouvent des difficultés passagères, il est préférable qu'un étudiant n'attende pas et qu'il aille lui-même chercher le coup de pouce dont il a besoin, au moment approprié.

3.5 SE CRÉER UN RÉSEAU ET S'ENGAGER AU COLLÈGE

L'étudiant qui croise, dans la plupart de ses cours, les mêmes étudiants ou des étudiants inscrits dans le même programme que le sien se sentira chez lui et entre amis. Ce contexte s'avère propice à nouer des amitiés.

En dehors des heures de cours, les étudiants peuvent participer aux diverses activités sportives, sociales, environnementales et socioculturelles organisées par le Collège. De telles activités facilitent l'intégration des étudiants au Collège, contribuent à leur motivation et permettent des contacts chaleureux entre étudiants de programmes différents, à partir d'intérêts parascolaires communs.

3.6 PRÉCISER OU CONFIRMER SON CHOIX DE CARRIÈRE

Choisir un programme d'études en vue d'une carrière, voilà une décision complexe, engageante pour l'avenir et pouvant comporter des difficultés de plusieurs ordres. La peur d'investir beaucoup d'efforts dans un chemin peu satisfaisant, l'incertitude vis-à-vis l'admission universitaire dans le programme désiré, l'inquiétude liée à l'insertion dans un marché du travail exigeant : tout cela peut être ressenti à un moment ou l'autre d'une démarche de choix de carrière.

Lorsqu'un étudiant arrive au cégep, il a déjà fait un premier choix de programme d'études. Par la suite, ses études peuvent l'amener à réfléchir à ce qui le définit, à ses forces, à ses faiblesses et à ce qu'il veut vraiment. Il vivra peut-être des périodes de doute ou d'interrogation. Il décidera peut-être de changer d'orientation.

Remise en question du choix de programme

La majorité des étudiants constatent, en cours de route, qu'ils aiment leurs études collégiales, et ils réussissent bien, mais certains réviseront leur choix de programme. Cette remise en question sera plus ou moins

douloureuse, selon qu'elle comporte le renoncement à un grand rêve ou la déception de son entourage, de ses parents et de ses amis.

Pour nous, au Collège, accompagner un étudiant qui change d'orientation ou qui hésite est chose courante. Le système collégial facilite d'ailleurs cette possibilité, puisque plusieurs cours déjà complétés dans un premier programme peuvent compter pour l'obtention du nouveau diplôme d'études collégiales du nouveau programme choisi.

Motivation et réussite

La motivation constitue un puissant moteur pour l'action. En se donnant un projet d'études et de carrière qui lui convient et qui l'enthousiasme, l'étudiant consacrera les efforts nécessaires à sa réussite. Il est normal de faire des essais et de se réajuster. Le Collège offre donc aux étudiants qui le souhaitent une aide professionnelle en orientation et en information scolaire et professionnelle.

3.7 EXERCER SA LIBERTÉ ET DEVENIR UN ADULTE RESPONSABLE DE SES ÉTUDES

Dans notre société, la majorité s'acquiert à l'âge de 18 ans. Même si certains s'inscrivent au cégep 17 ans, les étudiants atteignent généralement l'âge légal au cours de la première année collégiale. C'est pourquoi les cégeps considèrent les étudiants comme des adultes responsables, dès leur arrivée et dès leur première session.

Intégration de l'étudiant et accompagnement

Le Collège prend un soin particulier à faciliter l'intégration des étudiants au cégep en première session, en les accompagnant dans leurs premiers pas vers l'autonomie, notamment par un encadrement et une pédagogie particulière à cette transition du secondaire au collégial.

Le Collège Ahuntsic offre un grand nombre de services d'aide, mais ne les rend pas obligatoires. L'étudiant doit lui-même faire ses démarches pour accéder aux nombreuses mesures mises à sa disposition. Toute correspondance, incluant le relevé de notes émis à la fin de chaque session, est transmise à l'étudiant et non à ses parents.

Développement de l'autonomie

Vous pouvez accompagner votre jeune en maintenant une communication ouverte. Par contre, nous ne pouvons malheureusement fournir de documents ou discuter du cheminement scolaire d'un étudiant, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de sa part.

Au Collège, nous demandons à l'étudiant de prendre ses responsabilités et d'exercer sa liberté dans le cadre, bien sûr, du respect des autres personnes, des règles du Collège et du régime des études collégiales. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il se préparera le mieux à l'avenir qui l'attend.

Nous espérons que l'expérience de votre garçon ou de votre fille au Collège sera enrichissante et fructueuse, et qu'elle lui permettra de réaliser ses projets de carrière et de vie !





CollègeAhuntsic

9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8



INFORMATION
514 389.5921 • 1 866 389.5921 • poste 2223
www.collegeahuntsic.qc.ca